

## Description des langues de spécialités

### Master 1 : didactique

*Un physicien, un biologiste, un agronome, un économiste... ont en commun un certain nombre de mots qui, indépendamment de la difficulté de contenu, nous déconcertent et nous font dire que les savants et les techniciens parlent une langue différente de celle que nous parlons dans les circonstances de la vie quotidienne*

(Phal, 1968, p.7)

### 1. Définition des langues de spécialités

L'appellation « langues de spécialité » est utilisée à partir des années 60 par « opposition » à celle de langues générales ou communes. Pour désigner les langues de spécialité, les chercheurs recourent souvent à l'abréviation anglaise LSP issue de la dénomination « *Language for specific purpose* ». Cette dernière s'oppose à « *Language for general purpose (LGP)* » (Dubois et al., 2005 : 440).

Le concept de langue de spécialité est le centre de préoccupation de beaucoup de chercheurs s'inscrivant dans les sciences du langage ou en didactique des langues. Plusieurs définitions sont alors proposées par les chercheurs.

Pour LERAT, la langue de spécialité est définie comme étant « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées » (1995 :21). Il précise que la langue de spécialité est « une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées » (1995 : 20).

Dans le même sens CABRE propose la définition suivante :

« Par langue de spécialité, nous entendons un ensemble complet de phénomènes linguistiques qui se produisent dans une sphère précise de communication et sont limités par des sujets, des intentions et des conditions spécifiques » (1998 :118).

DUBOIS, quant à lui, appelle langue de spécialité « un sous- système linguistique tel qu'il ressemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier » (Dubois, 2001 : 40)

R. Galisson et D. Coste (19976) estiment que « langues de spécialités » (ou langues spécialisées » est l'expression générique par laquelle on désigne « *les langues utilisées dans des situations de communications (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier* ».

La définition et la précision de ces deux auteurs se retrouvent, en quelque sorte, regroupées dans la définition de Binon et Verlinde (1999) selon qui « langue de spécialité » est le terme générique qui renvoie aux « *langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d'une information, d'un champ d'expérience particulier, d'une discipline, d'une science, d'un savoir-faire lié à une profession déterminée, etc.* ».

Deux autres terminologues ne rattachent, quant à eux, à une langue de spécialité que « *toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité* » (Humbley & Candel 1994, cités par F. Cusin-Berche, 2002 : 539).

Ces différentes définitions nous renseignent sur la divergence des chercheurs dans la conception de la notion de langue de spécialité. Leur examen nous permet de conclure que l'expression « langues de spécialités » constitue une appellation par laquelle on désigne des situations de communication qui diffèrent de celles auxquelles ont habituellement affaire les locuteurs des langues dites communes. De plus, la notion de « langues de spécialité » est un terme générique puisqu'il peut, d'une part renvoyer au français de spécialité, à l'anglais de spécialité, à l'allemand de spécialité, etc., et d'autre part, à plusieurs variantes de la même langue : le français du journalisme, le français des affaires, le français de la médecine, etc.

Cabré va plus loin dans sa définition et précise qu'il est difficile de définir les langues de spécialités uniquement à partir de critères linguistiques. Pour elle, « les langues de spécialité seraient des sous-ensembles, fondamentalement pragmatiques, de la langue dans son sens global » (Cabré 1998 : 119). L'auteurs préconise ainsi de prendre en considération deux types de critères : les critères d'ordre linguistiques et les critères d'ordre extralinguistique. Les critères linguistiques englobent le lexique et les règles de grammaire. Les critères extralinguistiques quant à eux renvoient à tous les autres moyens non linguistiques qui peuvent être utilisés par les locuteurs comme les images, les symboles, les schémas, etc.

## **2. Distinctions**

Avant de mettre en évidence les traits linguistiques et les traits extralinguistiques de la notion de langues de spécialité, il serait important de les distinguer de certaines notions avec lesquelles elle entretient un rapport étroit.

### **2.1. Langue de spécialité, langue commune et langue générale**

Les langues de spécialités ne sont pas des systèmes complètement autonomes. Elles appartiennent à la langue générale au même titre que la langue commune.

J. DUBOIS (2001: 40) considère : « la langue de spécialité s'oppose à la langue commune et que la langue générale désignerait la totalité de la langue, c'est-à-dire : Langue générale = langue commune + langues de spécialités »

Pour CABRE, entre la langue commune et la langue de spécialité, il existe une différence de degrés plutôt que de nature et la spécificité des langues de spécialités se manifeste surtout au niveau de l'usage ainsi :

« les unités de la langue commune sont employées dans les situations que l'on peut qualifier de non-marquée les situations dans lesquelles en emploie les langues de spécialités peuvent être considérées comme marquées » (1998 : 112)

La distinction établie par Cabré est importante dans la mesure où elle permet de mettre en évidence le rapport d'intersection et la perméabilité des frontières entre les deux langues.

Dans ce contexte, le chercheur Rondeau retient ce concept de perméabilité des frontières et l'approfondit dans son étude sur le lexique et fait ressortir les notions de mobilité des termes et de modification de signification.

Cabré apporte également deux autres aspects qui permettent de distinguer la langue commune de la langue de spécialité. L'auteur précise alors que les langues de spécialités se distingueraient de la langue commune par la situation de communication et par le type d'information qu'elles véhiculent.

### **2.2. Langue de spécialité et terminologie**

La terminologie constitue l'un des concepts qui entretient un rapport étroit avec la langue de spécialité. D'une part, il est à l'origine même de son apparition ; de l'autre, certains auteurs l'emploient même à la place de langue de spécialité. C'est pourquoi nous trouvons qu'il est important de distinguer les deux notions.

La terminologie est « l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques» (J. Dubois, et al. 2005: 481). Étant donné que celle-ci est à l'origine du concept de langue de spécialité, on tend

parfois à confondre ce à quoi renvoient ces deux dénominations. Or, «le vocabulaire technique n'est qu'un des aspects apparents des discours spécialisés» (N. Spanghero-Gaillard, 2005 :2); et si l'enseignement d'une langue de spécialité «suppose l'acquisition d'une terminologie spécialisée, [et] présente de nombreux points communs avec la terminologie », il convient toutefois de préciser que « les langues de spécialités ne se réduisent pas à des terminologies, même si celles-ci sont prépondérantes». En effet, la langue de spécialité ne se caractérise pas uniquement par l'emploi d'une terminologie propre au domaine de spécialité, mais également par, entre autres, le recours à « *des tournures syntaxiques et une organisation discursive spécifiques*» (Meunier, 2007). C'est dans ce sens que s'inscrit la définition de l'ISO selon laquelle la langue de spécialité est un « *sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non ambiguïté de la communication dans un domaine particulier* » (Afuor, Norme ISO 1087, cité par M. Meunier, 2007). Ainsi, comme la terminologie se contente souvent de traiter des notions et termes considérés comme propres à un domaine de spécialité, « *il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux*» (J. Dubois et al. ; 2005: 440).

### **3. Caractéristiques des langues de spécialités**

Comme nous l'avons précédemment souligné, les langues de spécialités se singularisent par un certain nombre de caractéristiques. Il est important de mettre en évidence les caractéristiques des langues de spécialités d'autant plus qu'elles jouent un rôle important dans leur enseignement, c'est-à-dire dans le choix des méthodologies d'enseignement appropriées.

En se référant à la conception de Cabré (1998), on peut distinguer deux types de critères caractérisant les langues de spécialités les critères linguistiques et les critères extralinguistiques ou pragmatiques. Les critères linguistiques renferment la terminologie et la phraséologie propre au domaine de spécialité mais également les autres spécificités linguistiques notamment d'ordre syntaxique, discursif et énonciatif. Quant aux critères extralinguistiques, ils renvoient à tous les moyens non linguistiques mobilisés par le locuteur comme les images et les symboles.

#### **3.1. Critères linguistiques**

##### **3.1.1. Termes et phraséologismes**

L'une des spécificités les plus saillantes des langues de spécialités est l'existence d'une terminologie propre au domaine de spécialité. Les terminologues ont considéré depuis longtemps que le lexique est la particularité principale de la langue de spécialité, ce dont témoigne le français scientifique et technique (FST). La première méthodologie

d'enseignement des langues de spécialité a mis l'accent sur le lexique. Il est donc important de mettre en évidence l'aspect lexical des langues de spécialités.

- L'une des particularités du vocabulaire spécialisé est l'univocité terme-notion. En d'autres termes, il s'agit de la monosémie du terme qui caractérise le discours scientifique spécialisé. Cette monosémie est importante d'autant plus qu'elle participe dans la précision et la clarté du discours scientifique spécialisé.
- Le vocabulaire scientifique est également marqué par les deux phénomènes de mobilité et de modification de signification. En effet, en raison de la perméabilité des frontières, les unités lexicales ne sont pas toutes confinées au domaine de spécialité. Les termes migrent alors et se retrouvent actualisés dans le discours commun par des locuteurs non spécialisés. Mais il est important de souligner que cette mobilité des termes entraîne souvent une modification de signification. En passant dans le discours commun, les termes peuvent, en effet, perdre leur sens initial et acquérir ainsi de nouveaux sens d'autant plus que le discours commun est particulièrement marqué par la polysémie. Il est enfin important de préciser que la modification de signification peut parfois déboucher sur une altération de sens.
- Comme pour la langue commune, le répertoire lexical de la langue de spécialité est un système ouvert, car de nouveaux mots apparaissent pour désigner les nouvelles inventions et découvertes. Cependant, il convient de préciser que cette néologie n'est pas toujours lexicale. La néologie sémantique quant à elle consiste à attribuer de nouveaux sens à des termes déjà existant.
- La terminologie de spécialité est également appelée jargon (jargon médical, jargon militaire, ...). En effet, chaque domaine de spécialité dispose d'un répertoire lexical propre à lui.
- Les termes de la langue de spécialité sont parfois composés de racines grecques et/ou latines. Le vocabulaire médical constitue dans ce cas un exemple pertinent d'utilisation de ces racines. Il convient de préciser que le néologisme prend parfois le nom de l'inventeur lui-même (Zone de Broca, maladie de parkinson, etc). La néologie peut également être même une abréviation (FOS, SGAV, ...).

Il est également important de souligner que la langue de spécialité est marquée par une **phraséologie** propre au domaine de spécialité. Dans ce cas, il convient de préciser que le **phraséologisme** n'est pas une phrase mais plutôt une expression figée appartenant à un domaine de spécialité. C'est comme les expressions idiomatiques dans la langue commune. En

effet, le sens de l'expression est indépendant du sens de chaque mot pris séparément. Exemples de phraséologismes : *plexus solaire, point d'intersection, point de congélation, point d'ébullition, glande thyroïde*).

### 3.1.2. Autres caractéristiques linguistiques

Même si le lexique constitue la partie la plus saillante des langues de spécialité, cette perspective est vite reconsidérée en raison des autres aspects qui les caractérisent. Il est important de préciser que les spécificités linguistiques des langues de spécialités ne se manifestent pas uniquement au niveau du lexique. Des traits particuliers marquent également la syntaxe mais aussi le discours. Les chercheurs ont identifié des caractéristiques sur d'autres plans : syntaxe, énonciation, discours, etc.

#### **Le discours :**

A la fin des années 70 apparaissent les « premières études sur les discours spécialisés et sur les spécificités du discours scientifiques » (Holtzer, 2004). Ces travaux portent sur l'organisation des textes, les mécanismes de textualisation (organismes logiques, anaphores...), les typologies du discours scientifiques appréhendé dans une perspective interactionniste (discours de vulgarisation, pédagogique, discours de l'écrit de recherche (thèse, mémoire)) visent sur le plan didactique l'acquisition d'une compétence discursive. Il est important de souligner que, jusque là, la langue de spécialité met l'accent sur l'écrit.

Vers les années 80, avec l'émergence de l'approche communicative, le discours scientifique désigne « tous les discours produits par des spécialistes sur leur sujet de spécialité [...] qu'ils s'adressent à des spécialistes du même domaine ou d'un domaine voisin, à des spécialistes de leur niveau ou à des apprenants, ou encore à des non-spécialistes » (Candel, 1994 :33). La dimension orale, alors négligée trouvera une place. Enfin, le public, jusqu'à là limité aux scientifiques en contexte FLE, va s'élargir aux étudiants pour qui le français est la langue d'enseignement, c'est-à-dire en situation de FLS.

Au niveau discursif, les recherches ont réussi à mettre en évidence la présence de certaines particularités.

- **Genres et types de discours :** sur le plan des énoncés dans leur ensemble, les langues de spécialités sont caractérisées par la présence de genres de discours propres à chaque domaine de spécialité et parfois même à chaque contexte (article de recherche, mémoire de master, lettre administrative, compte rendu de réunion, plaidoyer d'un avocat,

synthèse de documents, note de service, guide touristique, ...). Les chercheurs ont également réussi à mettre en évidence des types de discours : argumentatif, injonctif, narratif, ...

- **L'économie formelle et sémantique** : l'économie du langage est l'un des traits caractérisant la langue de spécialité notamment dans les domaines scientifiques et techniques. Cette économie se traduit surtout par la concision du discours, sa clarté et sa précision sémantique. Le discours scientifique spécialisé se singularise particulièrement par sa clarté.
- **Emploi d'opérateurs logico-discursifs** : l'emploi de **coordonnants** et d'autres **unités de liaison (conjonctives et adverbiales)** permettent l'expression de la pensée technique et scientifique par la classification, le dénombrement et la description, l'induction et la déduction, ainsi que l'argumentation (exemples de coordonnants : *mais, donc, par conséquent* ; exemple d'unité de liaison conjonctive : *depuis, lorsque, même si, bien que, ...* ; exemple d'unité de liaison adverbiale : *ainsi, ; connecteurs chronologiques : premièrement, deuxièmement, .... D'abord, ensuite, ...*).
- La **concision** : les procédés comme la nominalisation et l'adjectivation qui consistent à réduire le nombre de verbes au profit des substantifs ou d'adjectifs contribuent à la concision du discours scientifique spécialisé. La langue de spécialité vise, en effet, l'économie formelle et sémantique.

## Syntaxe

Concernant la syntaxe des langues de spécialités, des chercheurs ont réussi à mettre en évidence certaines structures récurrentes et en particulier l'emploi prépondérant d'énoncés de type définitoires et la nominalisation.

- Phrase : elle est généralement complexe et déclarative. La longueur de la phrase et sa forme simple ou complexe peut constituer une caractéristique de la langue de spécialité. La phrase déclarative marque particulièrement le discours scientifique spécialisé d'autant plus qu'il s'agit d'énoncer des vérités scientifiques ou de démontrer à travers un raisonnement scientifique. La phrase complexe caractérise également le discours scientifique spécialisé. La complexité de la phrase peut référer parfois à la complexité de la pensée/des idées difficiles à être énoncées dans des phrases simples.
- Tournures impersonnelles : il y a emploi de tournures impersonnelles, ce qui implique également le recours à la troisième personne du singulier. Il convient de noter que cette structure syntaxique est en étroite relation avec l'objectivité de l'énonciateur.

- Nominalisation : cette structure syntaxique marque également la syntaxe du discours scientifique spécialisé. En effet, elle permet de surtout résumer l'information scientifique et de la présenter de manière succincte et concise.
- Les énoncés de type définitoire : le recours aux définitions caractérise le discours scientifique spécialisé. C'est quand notamment le locuteur veut mettre en évidence une notion.
- Temps verbal : le temps verbal de référence est le présent de l'indicatif utilisé comme temps de la déclaration notamment quand il s'agit d'une vérité scientifique. C'est le temps verbal utilisé pour énoncer des vérités générales. Mais le discours scientifique spécialisé n'est pas uniquement marqué par la vérité générale. D'autres actes de parole peuvent caractériser le discours scientifique spécialisé, ce qui peut se traduire par le recours à d'autres temps verbaux comme l'impératif et l'infinitif. Il s'agit de l'injonction qui peut caractériser par exemple le discours militaire et le discours médical.
- **Les énoncés de type définitoire** : dans ce cas, les unités lexicales tendent à être définies, ce qui participe dans la précision et la clarté du discours scientifique spécialisé.

### **La sémantique :**

Le vocabulaire scientifique est marqué par la monosémie. Il s'agit de l'univocité terme-notion. Les énoncés sont également marqués par la clarté et la précision sémantique. L'énoncé véhicule un seul sens accessible au destinataire. L'accès au sens est donc plus facile dans le discours scientifique spécialisé. La clarté et la précision sémantique du discours tiennent notamment à la monosémie des termes. Il y a

### **Enonciation**

- Sur ce plan, le contenu du discours est tenu pour vrai. Ce sont parfois des vérités générales ou des démonstrations scientifiques.
- L'objectivité de l'énonciateur : elle se manifeste principalement dans le discours par l'effacement énonciatif (absence de l'auteur, absence de modalisateurs, neutralité émotionnelle, recours au pronom indéfini, recours au pronom de la troisième personne, emploi des tournures impersonnelles, ...).
- Le souci de **l'impersonnalité** : il se traduit par la prédominance des pronoms de la troisième personne (du singulier et du pluriel) sur les autres personnes. Les constructions au mode impersonnel et les tournures passives participent aussi à l'impersonnalité de la phrase technoscientifique.



- Le recours aux pronoms *nous* et *on* de modestie. Il est important de souligner que ces pronoms marquent particulièrement les écrits scientifiques de recherche ( mémoire, thèse, article scientifique, ....) mais également certains discours officiels.

**Notez bien :**

Il est important de préciser que ces caractéristiques ne s'appliquent pas systématiquement à chaque langue de spécialité. En effet, des différences subsistent entre les langues de spécialités de chaque domaine.